

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)

Ligne ⁽¹⁾	AU 31 OCTOBRE 2022	AU 31 JUILLET 2022	AU 30 AVRIL 2022	AU 31 JANVIER 2022
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves				
1	1 172 274 \$	1 168 810 \$	1 167 900 \$	1 169 717 \$
2	1 322 381	1 291 054	1 258 944	1 222 052
3	19 438	(8 166)	(8 772)	(10 907)
6	2 514 093	2 451 698	2 418 072	2 380 862
26	15 609	13 951	11 827	10 482
28	(362 389)	(331 037)	(328 156)	(320 913)
29	2 167 313	2 134 612	2 101 743	2 070 431
29a	2 151 704	2 120 661	2 089 916	2 059 949
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : instruments				
30	244 403	243 614	243 652	243 386
31	244 403	243 614	243 652	243 386
36	244 403	243 614	243 652	243 386
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : ajustements réglementaires				
43	—	—	—	—
44	244 403	243 614	243 652	243 386
45	2 411 716	2 378 226	2 345 395	2 313 817
45a	2 396 107	2 364 275	2 333 568	2 303 335
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions				
46	336 553	339 253	335 530	345 411
50	133 658	126 297	116 866	110 895
51	470 211	465 550	452 396	456 306
57	—	—	—	(4 373)
58	470 211	465 550	452 396	451 933
59	2 881 927 \$	2 843 776 \$	2 797 791 \$	2 765 750 \$
59a	2 881 927 \$	2 843 776 \$	2 797 791 \$	2 765 750 \$
60	23 909 169 \$	23 464 637 \$	22 557 131 \$	21 232 369 \$
Ratios de fonds propres				
61	9,1 %	9,1 %	9,3 %	9,8 %
61a	9,0 %	9,0 %	9,3 %	9,7 %
62	10,1 %	10,1 %	10,4 %	10,9 %
62a	10,0 %	10,1 %	10,3 %	10,8 %
63	12,1 %	12,1 %	12,4 %	13,0 %
63a	12,1 %	12,1 %	12,4 %	13,0 %
Cible du BSIF ⁽⁴⁾				
69	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %

(1) Tel qu'indiqué dans la ligne directrice du BSIF *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres* révisée en mai 2018, la numérotation des lignes a été fournie pour assurer l'uniformité et faciliter la comparabilité des informations fournies sur les éléments de fonds propres entre les banques et à l'échelle des territoires. Certaines lignes ont été supprimées car elles ne contenaient aucune valeur.

(2) Principalement composé de déductions pour les logiciels et autres immobilisations incorporelles, le goodwill et les actifs des régimes de retraite.

(3) Le calcul des fonds propres réglementaires sans l'application des mesures transitoires autorisées par le BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, en réponse à la pandémie de COVID-19.

(4) La réserve anticyclique au 31 octobre, 31 juillet, 30 avril et au 31 janvier 2022 était de néant, étant donné que l'ensemble des expositions au risque de crédit du secteur privé était au Canada ou aux États-Unis.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)

	AU 31 OCTOBRE 2021	AU 31 JUILLET 2021	AU 30 AVRIL 2021	AU 31 JANVIER 2021
Ligne ⁽¹⁾				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves				
1 Actions ordinaires admissibles émises directement (et leur équivalent dans le cas des banques qui ne sont pas constituées en société par actions) et primes liées au capital	1 176 389 \$	1 172 956 \$	1 169 309 \$	1 165 769 \$
2 Résultats non distribués	1 195 264	1 305 156	1 254 113	1 197 243
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(18 561)	(15 030)	(19 067)	(4 364)
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	2 353 092	2 463 082	2 404 355	2 358 648
26 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 1 déterminés par le BSIF	19 006	10 802	12 182	15 887
28 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽²⁾	(333 337)	(439 900)	(431 146)	(439 806)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	2 038 761	2 033 984	1 985 391	1 934 729
29a Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	2 019 755	2 023 182	1 973 209	1 918 842
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : instruments				
30 Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement et primes liées au capital	245 683	245 720	244 038	244 038
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	245 683	245 720	244 038	244 038
36 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	245 683	245 720	244 038	244 038
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : ajustements réglementaires				
43 Total des ajustements réglementaires des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(1 147)	—	—	—
44 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1)	244 536	245 720	244 038	244 038
45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 283 297	2 279 704	2 229 429	2 178 767
45a Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	2 264 291	2 268 902	2 217 247	2 162 880
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions				
46 Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement et primes liées au capital	349 782	349 696	349 610	349 528
50 Provisions collectives	97 000	82 904	85 276	91 640
51 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	446 782	432 600	434 886	441 168
57 Ajustements réglementaires des éléments de fonds propres de catégorie 2	(74)	—	—	—
58 Fonds propres de catégorie 2 (T2)	446 708	432 600	434 886	441 168
59 Total des fonds propres (TFP = T1 + T2)	2 730 005 \$	2 712 304 \$	2 664 315 \$	2 619 935 \$
59a Total des fonds propres (TFP = T1 + T2) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	2 730 005 \$	2 712 304 \$	2 664 315 \$	2 619 935 \$
60 Total de l'actif pondéré en fonction des risques	20 007 010 \$	19 675 022 \$	19 697 909 \$	19 715 068 \$
Ratios de fonds propres				
61 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	10,2 %	10,3 %	10,1 %	9,8 %
61a Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	10,1 %	10,3 %	10,0 %	9,7 %
62 Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,4 %	11,6 %	11,3 %	11,1 %
62a Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	11,3 %	11,5 %	11,3 %	11,0 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13,6 %	13,8 %	13,5 %	13,3 %
63a Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	13,6 %	13,8 %	13,5 %	13,3 %
Cible tout compris du BSIF ⁽⁴⁾				
69 Ratio cible tout-compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70 Ratio cible tout compris de fonds propres de catégorie 1	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71 Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %

(1) Tel qu'indiqué dans la ligne directrice du BSIF *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres* révisée en mai 2018, la numérotation des lignes a été fournie pour assurer l'uniformité et faciliter la comparabilité des informations fournies sur les éléments de fonds propres entre les banques et à l'échelle des territoires. Certaines lignes ont été supprimées car elles ne contenaient aucune valeur.

(2) Principalement composé de déductions pour les logiciels et autres immobilisations incorporelles, le goodwill et les actifs des régimes de retraite.

(3) Le calcul des fonds propres réglementaires sans l'application des mesures transitoires autorisées par le BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, en réponse à la pandémie de COVID-19.

(4) La réserve anticyclique aux 31 octobre, 31 juillet, 30 avril et 31 janvier 2021 était de néant, étant donné que l'ensemble des expositions au risque de crédit du secteur privé était au Canada ou aux États-Unis.